

Centre Social Mosaïque

31, Place des écoles

01320 CHALAMONT

Tél : 04 74 61 73 35

Fax : 04 74 46 92 42

accueil@csmosaïque.fr

www.centresocialmosaïque.jimdo.com



Projet pédagogique du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s

Le Centre Social Mosaïque propose sur la commune de Chalamont et à l'attention de l'ensemble des assistant(e)s maternel(le)s et parents de la Communauté de Communes de la Dombes un Relais Assistant(e)s Maternel(le)s avec le soutien des partenaires locaux (Communauté de Communes) et départementaux (CAF, conseil départemental de l'Ain, MSA).

Quels que soit les temps d'ouverture, la volonté du centre social est de proposer un réel espace éducatif complémentaire pour les enfants présents, pour les assistant(e)s maternel(le)s et pour les parents. Le centre social est une association sans implication politique ou religieuse.

Le projet de fonctionnement est le fruit d'une réflexion d'équipe pour mettre en place une pratique cohérente de tous les acteurs du RAM. C'est un support servant de base de travail, de fonctionnement au quotidien dans les relations, les actions. Il n'est pas figé. Il sera évalué et adapté en permanence.

Il s'inscrit et fait partie intégrante du projet social du centre social et de ce fait partage les mêmes valeurs.

Ce projet de fonctionnement sera complété par un projet pédagogique précisant les modes d'actions, l'organisation des animations, des permanences et par un règlement de fonctionnement précisant les responsabilités, règles de vie du RAM.

Le RAM situé à l'adresse suivante, est ouvert depuis le 19 novembre 2013 :

- Centre Social – 31 place des écoles – 01320 CHALAMONT

Ses coordonnées sont :

- Téléphone : 04 74 61 73 35
- Fax : 04 74 46 92 42
- Mail : accueil@csmosaïque.fr / ram@csmosaïque.fr
- Site internet : www.centresocialmosaïque.jimdo.com

Les objectifs du Ram sont:

- De faciliter la mise en relation de l'offre et de la demande d'accueil de jeunes enfants ;
- D'offrir une passerelle entre l'accueil individuel et collectif ;
- D'apporter un soutien aux assistants maternels et employés à domicile dans leur pratique professionnelle, et leur permettre de sortir de leur isolement professionnel ;
- D'accompagner les assistant(e)s maternel(le)s dans leur volonté d'améliorer leur qualité d'accueil en leur proposant des formations ;
- D'être un lieu ressource pour les assistant(e)s maternel(le)s et pour les familles ;
- D'être un lieu agréable, sécurisé et épanouissant pour les enfants.
- D'être un lieu d'échanges, d'animation pour les enfants, les assistant(e)s maternel(le)s et les parents

Pour répondre à ces objectifs, le RAM a pour missions :

- Assurer une mission d'information auprès des assistant(e)s maternel(le)s et des parents
- Offrir un cadre de rencontres et d'échanges de pratiques professionnelles.
- Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

Le projet pédagogique sera à rechercher, à respecter sur l'ensemble des espaces d'animation du RAM du fait de sa dimension intercommunale. Les partenaires du centre social seront sollicités pour favoriser la réponse aux objectifs pédagogiques.

Aménager des conditions favorisant une qualité de vie professionnelle

1. Les espaces jeux : lieu et temps professionnels

Les temps d'animation, de rencontres proposés par le RAM sont des temps professionnels pour les assistants maternels agréés et les gardes à domicile, accompagnés des enfants dont elles ont la garde. Ils peuvent investir ce lieu pour rechercher un accompagnement et un soutien professionnel, tisser des liens, sortir de leur isolement.

Cet espace, distinct du domicile privé, offre la possibilité de vivre un temps dégagé de toutes autres contraintes domestiques ou familiales et de se consacrer uniquement à l'enfant et à la dimension professionnelle de l'accueil (échanges sur les pratiques éducatives, les savoirs faire...). Les assistant(e)s maternel(le)s pourront participer dans la mise en place des activités en proposant, en co-animant... sachant qu'il sera recherché la démarche et non le résultat. Dans ces situations, l'animatrice du relais sera en accompagnement.

Le lieu étant entièrement dédié à l'accueil du jeune enfant, du matériel spécifique similaire à celui des structures d'accueil petite enfance est à disposition ainsi que la possibilité de rencontrer d'autres professionnels :

- De la petite enfance : éducatrice de jeunes enfants, puéricultrice
- Du paramédical : psychomotricien.
- De l'animation : bibliothécaire, intervenant musique, intervenant terre...

La participation aux interventions et animations proposées est libre. Chacun est invité :

- à disposer du matériel selon son envie (dans le respect du règlement de fonctionnement)
- à participer activement aux espaces jeux
- à apporter ses expériences, ses idées, à exprimer ses souhaits, ses difficultés, à faire des propositions nouvelles, être à l'initiative d'un temps partagé...

Ces temps de rencontres collectifs sont, pour l'animatrice, source de questionnements, toujours en évolution, dépendants du public présent.

Réceptive et attentive à la dynamique du groupe d'adultes et d'enfants, l'animatrice a un rôle contenant à jouer; elle se doit de saisir toutes les opportunités afin de donner à cet espace sa dimension professionnelle.

2. Favoriser l'observation de l'enfant et l'ajustement des pratiques professionnelles

Les espaces jeux offrent l'opportunité :

- de pouvoir **échanger** sur les pratiques quotidiennes avec d'autres professionnels (assistants maternels et gardes d'enfant), et ainsi mettre en commun ce qui constitue l'accueil au domicile.
- Cela peut permettre de sortir de l'isolement professionnel, de l'«enfermement» dans l'espace privé/professionnel avec le ou les enfants accueillis qui peut renforcer le caractère routinier du travail.
- **d'observer l'enfant** en situation collective, et donc d'observer le développement de ses compétences sociales. Cette observation permet d'établir une distance avec l'enfant, distance d'autant plus nécessaire quand on travaille seul sans relais possible et quand on a une obligation de surveillance constante; elle est bénéfique à l'enfant pour expérimenter son autonomie mais aussi à l'adulte pour porter un autre regard sur l'enfant et se donner le temps de le regarder agir, se comporter avec ses pairs ou les autres adultes (comment se comportent précisément les enfants dans telle situation, leurs signes de bien être ou de mal être, leur activité, leur concentration. . .).
- **d'établir une distance adéquate** avec l'enfant ou de nourrir la relation avec lui à distance pour l'étayer dans ses découvertes et apprentissages ; ce regard attentif et bienveillant lui procurant ainsi le sentiment de sécurité nécessaire à sa construction dans cet environnement collectif et riche de sollicitations.

- De porter un **autre regard** sur l'enfant accueilli à travers d'autres professionnels (éducatrices de jeunes enfants ou divers intervenants spécifiques...) et ainsi découvrir d'autres approches du jeune enfant.

3. Faciliter l'accès à l'information, mise en place d'une veille juridique

Prendre du recul et se professionnaliser c'est aussi se documenter dans différents domaines : développement de l'enfant, pédagogie, statut, réglementation....

Les informations actualisées relatives aux métiers de l'accueil à domicile sont diffusées à travers un affichage et une mise à disposition des documents, ainsi que sur l'espace dédié au RAM sur le site internet du centre social

L'animatrice du relais peut répondre à toutes les questions d'ordre général. Si le questionnement est complexe ou plus individuel, le demandeur sera invité à contacter la permanence individuelle du relais ou orienter vers les personnes/ structures adéquates.

Si certains questionnements sont récurrents, le RAM pourra organiser des soirées d'information ou mettre en relation les différents professionnels de l'accueil au domicile pour qu'ils puissent se former dans le cadre du droit individuel de formation.

4. Soutenir un processus de formation continue

Les compétences professionnelles s'acquièrent et/ou s'enrichissent à travers l'expérience, permettant ainsi à la dimension professionnelle de ce type d'accueil de s'affirmer.

L'exercice de ce métier ne peut pas s'appuyer uniquement sur l'expérience maternelle ni sur le simple fait « d'aimer les enfants ».

Accueillir de jeunes enfants nécessite des compétences professionnelles spécifiques. Les textes prévoient d'ailleurs que chaque personne qui s'occupe des enfants bénéficie d'une formation de base (formation initiale ou accélérée).

Pour lever les freins et susciter les besoins de formation complémentaire des assistants maternels et gardes d'enfant, le RAM, à travers affichages, échanges ou encore mises à disposition de documentation..., va :

- Proposer une information sur les formations accessibles au secteur de l'accueil individuel
- Repérer des besoins en formation et les mettre en lien avec les différentes formations proposées
- Faciliter le départ en formation
- Favoriser le partage des acquis de la formation avec l'ensemble des personnes concernées
- Favoriser les liens entre l'organisation des pratiques quotidiennes au domicile ou lors des espaces-jeux et les problématiques abordées en formation.

5. Ecoute bienveillante et attentive dans l'expression des difficultés liées à l'exercice des professions de l'accueil individuel.

Chaque professionnel cherche à prendre conscience :

-de ses valeurs et de ses pratiques de la façon la plus précise possible ;

-de ses représentations et préjugés liés aux différences (sexe, cultures, valeurs,...) ;

-de ses réactions affectives face aux réalités quotidiennes auxquelles il est confronté dans l'accueil des enfants et de leur famille.

Les espaces jeux doivent mettre en place des conditions favorables à ces **prises de conscience** dans un contexte de **non jugement, d'échanges et de remise en question**.

Lors des espaces jeux, l'animatrice du RAM veille à permettre la confrontation des points de vue entre professionnels à partir des expériences, des connaissances et des pratiques de chacun, ceci dans le **respect de la discrétion professionnelle** envers l'enfant, sa famille et les autres professionnels et toujours dans l'objectif d'améliorer l'accueil en :

- Les accompagnant vers un positionnement professionnel, en fonction de ce que chacun est et vit chez lui.
- Reconnaisant leurs compétences professionnelles et faisant évoluer leurs savoirs acquis par l'expérience.
- Leur donnant des repères professionnels et leur offrant la possibilité de s'interroger sur des attitudes spontanées.
- Les amenant à ce qu'ils puissent développer par eux-mêmes une démarche de projet d'accueil

Lorsqu'une situation est jugée délicate, trop individuelle, non discutable en présence des enfants..., l'animatrice prendra soin de proposer un temps individuel à l'assistant maternel ou le garde d'enfant et l'orientera vers la permanence individuelle du RAM.

Proposer un environnement ludique, favorisant l'expérimentation de l'enfant

1. Par l'aménagement de l'espace :

Pour répondre au besoin de l'enfant, les espaces jeux sont aménagés de façon à :

- Assurer la liberté de mouvement de chacun des enfants
- Respecter l'espace d'activité des enfants

Les jeux sont, dans la mesure du possible, présentés dans des « coins », afin que les enfants ne soient pas dérangés par le passage des adultes.

Les adultes seront invités à se tenir autour des enfants, et non pas « au milieu », gênant ainsi leur liberté de mouvement.

- Respecter l'espace sonore est aussi important, pour cela, les adultes seront invités à participer aux mesures pour limiter le bruit.
- Favoriser l'accessibilité du matériel par une disposition du matériel qui prend en compte les capacités motrices des enfants : Les objets ou le matériel sont placés dans un espace repérable, toujours le même, pour l'enfant.

Pour maintenir ces repères tout au long de la matinée, les adultes seront vigilants à replacer les jeux à leur place quand aucun enfant ne joue avec, à maintenir l'organisation des espaces de jeu, et de permettre à d'autres enfants d'investir les espaces avec intérêt.

- Offrir simultanément l'accès à différents types d'activité pour répondre aux besoins de chaque enfant. Chaque enfant doit rester libre de choisir son activité. Pour cela les espaces sont distincts mais non cloisonnés, permettant à l'enfant de « passer » d'une activité à l'autre, sans avoir besoin de solliciter l'adulte.

2. Par le choix du matériel et des activités

Le matériel proposé aux enfants sera de natures différentes :

- Les jeux sensori-moteurs :

Ces jeux vont permettre à l'enfant de développer ses capacités motrices : marcher, ramper, attraper, tirer, grimper, verser, faire rouler, pincer... Avec le développement du langage, les jeux faisant appel aux mots (jeux de doigt), aux chansons (jeux chantés) viendront s'ajouter aux jeux moteurs.

Ces jeux sont l'activité principale de l'enfant de moins de 3 ans. Les espaces jeux privilégient donc naturellement ce type d'activités, par la mise à disposition de matériel « ouvert », permettant une multiplicité d'actions.

Des bassines, des paniers, avec une multitude d'objets (balles, couvercles, papiers, tissus, graines, pour remplir, vider, transporter..., de la matière à explorer (pâte à modeler,)), des blocs en mousse, que l'on peut empiler, escalader, en toute sécurité...

- Les jeux symboliques :

A partir de 18 mois, l'enfant va jouer à imiter. Dans un premier temps, il imitera ses parents en leur présence : il voudra faire la cuisine avec papa, imitera le grand frère en train de réparer son vélo, la maman lisant son journal... Progressivement, il rejouera ces situations en dehors de la présence de l'adulte. Les actions viendront s'insérer dans des scénarios qu'il construira : il jouera au papa et à la maman, à la nounou, au docteur...

Ces jeux symboliques lui permettront de revivre des moments afin de mieux les comprendre. A chaque fois, il modifiera son histoire afin d'essayer, d'expérimenter des nouvelles situations. L'imaginaire trouvera sa place mais s'appuiera toujours sur des moments vécus par l'enfant.

Ces jeux symboliques sont d'abord des jeux individuels, même si parfois plusieurs enfants jouent « à coté ». Puis, progressivement, ces jeux pourront devenir collectifs : deux ou trois enfants se mettant d'accord sur une histoire qui souvent évoluera au gré de chacun.

Ces jeux de fictions, concernant l'enfant de moins de 3 ans, vont se centrer sur les situations quotidiennes, les jeux proposés représentent des objets du quotidien de l'enfant : dinette, poupées, voitures...

- Les jeux de construction :

Ils se diversifient et se complexifient avec le développement de l'enfant. Dans un premier temps, il s'agira uniquement d'assemblage simple : poser un cube sur un autre, faire entrer une pièce dans un espace prévu (encastrement), construire des pâtés avec de la terre... puis, au fur et à mesure, les cubes, les briques de construction vont permettre aux enfants de s'essayer à des constructions de plus en plus sophistiquées.

3. Par l'attitude des adultes

- Respecter la créativité de l'enfant

La créativité désigne la capacité d'avoir des idées nouvelles et de se servir d'idées anciennes de manières différentes et ingénieuses. Il faut autoriser et encourager celle des enfants. Il a aussi besoin d'expérience pour acquérir les compétences voulues afin de se montrer inventif.

Certains enfants expriment leur créativité en associant des mots, des formes ou des couleurs, tandis que d'autres encore le font par leurs propres mouvements. L'enfant qui fait l'expérience du monde par le biais du son, peut apprécier la musique et vouloir créer ses propres chansons. L'enfant plus visuel préférera dessiner et peindre. Si l'enfant se sert de ses mains pour découvrir les objets, l'argile et la peinture au doigt seront peut-être ses activités favorites. S'il aime bouger, peut-être aimera-t-il surtout s'exprimer en dansant, en courant et en grim pant.

- Limiter les activités dirigées

Accorder de l'importance aux activités libres, c'est favoriser le jeu autonome et l'autorégulation de l'attention. Ne proposons pas trop tôt d'activités dirigées, elles ne correspondent pas aux besoins de l'enfant avant l'entrée à l'école maternelle.

Même si l'adulte intervient d'avantage lors de ces activités, il ne fait pas à « la place » de l'enfant. Il joue là un rôle de guide, de soutien. L'important reste le plaisir que l'enfant et l'adulte prennent à faire l'activité.

Les activités à règles peuvent être introduites à partir du moment où l'enfant est capable d'intégrer les consignes, (...). L'intérêt est que l'enfant puisse mener ces activités de façon autonome Cette tendance à vouloir sur occuper les enfants de peur qu'ils ne s'ennuient appauvrit leur créativité et empêche l'autorégulation de l'attention »

Offrir un espace sécurisant pour favoriser la socialisation de l'enfant

Chez les tout-petits, la socialisation passe nécessairement par un lien d'attachement à l'adulte qui apporte la sécurité de base. L'enfant n'est pas encore prêt à être confronté à des situations collectives où il entre véritablement en relation ; c'est d'abord au contact de l'adulte, puis sous son regard, enfin, avec la confiance qu'il lui a accordé qu'il va pouvoir s'ouvrir au monde qui l'entoure, se sentir en confiance et en sécurité dans un nouvel environnement, auprès d'un groupe...

1. Par l'aménagement de l'espace :

L'animatrice du RAM veillent à ce que l'espace soit aménagé de façon à :

- Garantir une présence de l'adulte de manière à assurer une sécurité psychique et physique des enfants

L'espace de vie et l'organisation sont conçus de telle façon que les bébés ont accès au regard de l'adulte.

En ce qui concerne les grands, l'organisation est prévue pour qu'ils puissent, soit jouer en proximité directe de l'adulte, soit dans une autre pièce et pouvoir rejoindre l'adulte sans entraves s'ils en éprouvent le besoin... Les espaces de jeu ne sont pas cloisonnés. Les adultes seront invités à se mettre à la hauteur des enfants, restant en tout moment disponibles pour eux. Le coin « café » des adultes n'est pas séparé de l'espace principal de jeux, permettant aux enfants et adultes de ne pas « se perdre de vue », de la même façon, les adultes éviteront les déplacements intempestifs, provoquant parfois un sentiment d'insécurité chez les enfants.

Chaque professionnel veille à ce qu'aucun enfant ne soit seul (sans adulte) dans une des pièces du RAM.

- Offrir des repères dans l'espace

L'espace jeux est organisé en « coins jeux ». Même si ces différents coins évoluent au fur et à mesure, en fonction des groupes et des besoins des enfants, ils restent sensiblement les mêmes d'un accueil sur l'autre.

L'enfant sait quels jeux il va retrouver, et à quelle place... Pour maintenir ces repères tout au long de la matinée d'accueil, les adultes seront vigilants à replacer les jeux à leur place quand l'enfant ne joue plus avec.

- Favoriser les interactions entre enfants
 - ✓ Avoir accès à des « coins refuge »
 - ✓ Veiller à ce que le matériel soit en nombre suffisant
 - ✓ Proposer un matériel propice aux interactions
 - ✓ Garantir la disponibilité de l'adulte

2. Organisation de l'espace jeu :

- Limitation du nombre de personnes dans l'environnement de l'enfant

Pour chaque espace jeux, le groupe d'adultes et d'enfants est déterminé en début d'année scolaire (sur inscription des professionnels), et reste sensiblement le même.

- Adapter l'environnement sonore

Au sein de l'espace jeu, l'animatrice et les assistants maternels s'efforceront, pour limiter les effets néfastes du bruit de:

- ✓ Veiller à la réduction du nombre de personnes dans un même espace
- ✓ Limiter au maximum le volume de la voix parlée
- ✓ Proscrire les interventions à distance avec l'enfant (lui parler le plus près possible et à sa hauteur).

- Règles limitées et compréhensibles pour les enfants

Le professionnel adopte lui-même en toute situation les attitudes et comportements sociaux attendus, tant vis-à-vis de l'enfant que des autres adultes.

Lorsque l'enfant est capable d'intégrer les règles, le professionnel le sollicite :

- ✓ En s'adressant à lui personnellement, en situation ;
- ✓ En lui présentant une règle à la fois;
- ✓ En se référant au sens (respect de soi, des autres, du matériel, de l'environnement) et non comme une simple conformité à une règle ou à une attente de l'adulte.

- **Possibilité de moduler le temps de présence de l'enfant**

Les adultes sont incités à repérer et prendre en compte les signes de malaise au sein de l'espace jeu (pleurs, apathie, retrait...) en vue d'en réduire autant que possible les causes ou d'agir pour permettre à l'enfant de les vivre avec moins de difficultés.

Le professionnel ajuste le déroulement de la matinée en fonction des signes observés, même discrets chez un enfant (fatigue, faim, douleur, ...) voire en fonction des circonstances particulières.

Les espaces jeux sont ouverts de 9h00 à 11h30, les professionnels ont la possibilité d'ajuster leur temps de présence en fonction des signes observés, même discrets chez un enfant (fatigue, faim, anxiété, ...). Ils peuvent quitter le lieu à tout moment, afin de respecter les besoins des enfants accueillis.

L'organisation d'un espace de jeux type est :

- A partir de 8h45 : accueil libre
- 9h15 : lancement des 1ères activités
- 10h : pause, café, Activité libre pour tous
- 10h15 : lancement des 2èmes activités
- 11h00 : Temps libre et retour au calme
- 11h30 : fin de l'accueil

Fait à Chalamont, le 19 septembre 2017.

L'animatrice du RAM,
Céline Leplat

Le Directeur du centre social,
Pour le Conseil d'administration,
Emmanuel Génier

